



Le travail du sexe est un (VRAI) travail : une vie décente pour tou-tes!

Le PS Suisse s'engage pour une vie décente et libre pour chacune et chacun, indépendamment de son travail ou de son statut de séjour. Nous définissons le travail du sexe avant tout comme un travail dans le cadre duquel un service sexuel est échangé de manière consensuelle contre de l'argent. Le travail du sexe autodéterminé n'est pas un phénomène marginal. Il faut reconnaître que ce sont souvent des femmes qui travaillent dans ce secteur et qu'elles sont victimes de nombreuses discriminations. Elles sont ainsi exposées à un risque plus élevé de violence. Le PS Suisse s'oppose clairement au modèle nordique. L'interdiction d'acheter des services sexuels détériore les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du sexe et les oblige à travailler dans des endroits dangereux et à accepter des pratiques sexuelles qui mettent leur santé en danger.

La Suisse adopte une approche réglementaire. Le travail du sexe est légalisé afin de réprimer la criminalité et de protéger les travailleuses et travailleurs du sexe. Les conditions-cadres sont définies par les cantons ou les communes. On observe une tendance générale à ne pas mettre les travailleuses et travailleurs du sexe sur un pied d'égalité juridique avec les autres travailleuses et travailleurs. Ainsi, les travailleuses et travailleurs du sexe, quelle que soit leur nationalité, doivent souvent obtenir des autorisations et s'enregistrer auprès des autorités. De plus, leur activité est limitée géographiquement. En Suisse, les travailleuses et travailleurs du sexe ne sont, juridiquement et factuellement, pas encore sur un pied d'égalité avec les autres travailleuses et travailleurs, notamment en raison des obstacles bureaucratiques imposés aux personnes issues de l'immigration. En vertu de la loi sur les étrangers et l'intégration (Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI)) en vigueur, les travailleuses et travailleurs du sexe originaires de pays tiers ne peuvent pas obtenir de statut de séjour indépendant. Cela les pousse dans l'illégalité et les expose au risque d'amendes, voire d'expulsions et d'interdictions d'entrée.

Il est important de distinguer le travail du sexe de la traite des êtres humains. La traite des êtres humains est un délit dans le cadre duquel une personne est recrutée, « placée » et exploitée par la violence, la tromperie, la menace ou la contrainte¹. Bien que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle soit la forme la plus visible de la traite des êtres humains, il est faux et paternaliste de considérer tou-tes les travailleuses et travailleurs du sexe comme des victimes de la traite des êtres humains.

En Europe, les États envisagent le travail du sexe de différentes manières. L'approche prohibitionniste interdit le travail du sexe en punissant les travailleuses et travailleurs du sexe, les client-es et les proxénètes. L'approche abolitionniste vise à abolir le travail du sexe : elle

¹ <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminalitaet/menschenhandel.html>

ne punit pas directement les travailleuses et travailleurs du sexe, mais les client-es, car elle considère tou-tes les travailleuses et travailleurs du sexe comme des victimes.

Pour une vie libre et autodéterminée

Le PS Suisse s'engage pour que les personnes ne soient pas discriminées en raison de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle ou de la couleur de leur peau. Le travail du sexe est l'une des nombreuses possibilités de financer sa propre subsistance. Ce n'est toutefois pas un travail comme les autres, car la plupart des travailleuses et travailleurs du sexe sont confronté-es à une combinaison brutale de misogynie, de racisme et de pauvreté. C'est pourquoi nous nous engageons à améliorer leur situation matérielle. Nous refusons la criminalisation du travail du sexe, et donc la pénalisation des client-es (modèle nordique) ainsi que des travailleuses et travailleurs. Défendre les travailleuses et travailleurs du sexe, c'est donc s'opposer aux lois restrictives sur l'immigration, à la précarité, au racisme et au sexisme, ainsi qu'aux violences faites aux femmes.

– Contre la stigmatisation et la criminalisation

Le PS Suisse s'oppose résolument à toute mesure qui pénalise, discrimine ou complique la vie des travailleuses et travailleurs du sexe. La possibilité de travailler légalement est une condition fondamentale d'un travail du sexe sûr. Cela implique également que les permis de séjour et de travail des migrant-es ne doivent pas être liés aux employeurs, car cela augmente le risque de dépendance.

– Pour une amélioration des conditions de travail

Toute politique de protection des travailleuses et travailleurs du sexe est une politique de lutte contre la précarité : pour cela, nous avons besoin d'une meilleure protection du travail pour les travailleuses et travailleurs du sexe. Les migrant-es doivent en outre avoir accès aux prestations sociales, afin que le travail du sexe ne soit pas la seule option.

– Pour un libre accès aux soins de santé et aux services de conseil

La fin de la stigmatisation du travail du sexe doit également permettre un meilleur accès aux soins de santé. Les travailleuses et travailleurs du sexe doivent avoir accès à des informations sur la santé et leurs droits, à des installations sanitaires facilement accessibles pour minimiser les risques pour leur santé et à des services de soutien en cas de violence. Si elles ou ils le souhaitent, les travailleuses et travailleurs du sexe doivent pouvoir participer à des programmes de réorientation professionnelle qui leur garantissent un revenu plus élevé et stable.